

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

Série L
(Archives de la période révolutionnaire)

Fonds des sociétés populaires
(1790-an III)

Répertoire numérique

Par A. Fray Fournier *et al.*

Révisé le 05.10.2015

Limoges

1891-...

Sommaire

SOMMAIRE	2
AVERTISSEMENT	3
INTRODUCTION	5
CORPS DU RÉPERTOIRE	8
Société patriotique et littéraire de Limoges.....	8
Société des Amis de la Paix de Limoges	8
Société des Amis de la Constitution de Limoges	8
Société populaire de Châteauneuf.....	12
Société populaire de Châteauponsac.....	12
Société populaire d'Eymoutiers.....	12
Société populaire de Magnac-Laval	13

Avertissement

La série L des Archives départementales, bien que globalement décrite et accessible, n'a pas encore reçu son classement définitif. Série dont la définition est strictement chronologique, elle a été formée par la réunion des registres et dossiers provenant de l'administration du département et des districts. Aujourd'hui riche de 1 595 articles classés (quelques mètres linéaires demeurent en attente de classement), elle s'est accrue depuis sa constitution originelle :

- de documents versés par la mairie de Limoges et le greffe du tribunal civil (1888) ;
- d'un versement de l'Enregistrement et des Domaines concernant le contrôle des actes des notaires (1898) ;
- des extraits mortuaires des soldats de la Haute-Vienne, versés par le ministère de la Guerre (1898) ;
- de documents divers de toute provenance concernant l'armée, les sociétés populaires, l'instruction publique, l'assistance publique, les finances et la comptabilité, la police, le dépôt de mendicité, l'industrie.
- du fonds Alluau relatif notamment à l'atelier monétaire et à la manufacture de porcelaine de Limoges (don de M. Eugène Vandermarcq, 1904) ;
- de registres et cahiers relatifs aux municipalités cantonales de la Haute-Vienne provenant de la sous-préfecture de Bellac ;
- de réintégrations de documents des mairies de Nantiat et Saint-Léonard-de-Noblat ;
- de registres relatifs à la société populaire de Châteauponsac acquis par les Archives départementales.

En parallèle, quelques registres (L 1125-1130 et 1136) ont été extraits de la série L pour être replacés dans la sous-série 2 C (contrôle des actes des notaires).

La recherche y était jusqu'à présent très difficile, en raison de la coexistence de répertoires successifs engendrés par ces nombreux compléments :

- Articles L 1 à 1122 : *Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne*, par A. Fray-Fournier, 1891-1892, 2 vol.
- Articles L 1123 à 1248 : *Répertoire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne*, par Alfred Leroux, 1906-1907.
- Articles L 1249 à 1556 : fiches dactylographiées, anonymes, s. d.. Les articles concernant la juridiction consulaire et le tribunal de commerce de Limoges ont fait l'objet d'un *Répertoire numérique détaillé*, par E. Pénicaud, 2002.
- Articles L 1557 à 1561 : réintégration de la mairie de Nantiat, répertoire anonyme, s. d.

- Articles L SUP 1 à 30 : réintégration de la mairie de Saint-Léonard-de-Noblat ; *Répertoire numérique détaillé*, par Sylvie Péroche, 2009.

- Articles L SUP 31 à 32 : acquisition de registres de la société populaire de Châteauponsac (Ponsat-la-Montagne) ; *Répertoire numérique détaillé*, par Anne Gérardot, 2009.

La série L fera nécessairement l'objet, à terme, d'un reclassement et d'une nouvelle cotation, qui permettront d'y faciliter les recherches. Il subsiste en outre certainement, dans les instruments de recherche existants, quelques erreurs d'analyse ou de dates extrêmes déjà signalées, en son temps, par Alfred Leroux. Dans l'attente de ces corrections toutefois, il paraît indispensable de permettre aux chercheurs d'accéder à ces archives fondamentales pour la recherche historique, mais sous-exploitées en raison de la dispersion et de la complexité des instruments de recherche : outre qu'elle contient la quasi-totalité des documents de la période révolutionnaire (on peut cependant y ajouter la sous-série 1 Q portant sur les domaines nationaux, et les documents provenant des séries transversales telles que l'état civil, les archives notariales ou hospitalières), elle permet de faire la jonction entre les papiers des administrations et juridictions d'Ancien Régime (conservées dans les archives anciennes) et celles de la période contemporaine (conservées dans les séries modernes). On y trouvera ainsi le riche fonds des justices de paix et des autres juridictions de la Haute-Vienne. Les procédures émanant des différents tribunaux ont fait l'objet de dépouillements très précis.

Dans le cadre de cette refonte provisoire des instruments de recherche, la série L a été subdivisée en grandes parties thématiques, correspondant pour l'essentiel au plan du répertoire de Fray-Fournier. Il s'agit d'instruments de recherche méthodiques, c'est-à-dire qu'ils ne se présentent pas toujours dans l'ordre numérique des cotes. Les articles provenant des divers compléments ont en effet été replacés à leur emplacement logique dans le corps des deux principaux répertoires, ceux de Fray-Fournier et de Leroux.

Anne Gérardot, 6 octobre 2015

Introduction

Introduction à *l'Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne*, par A. Fray-Fournier, 1891.

Dans le triage des papiers administratifs et politiques de la période révolutionnaire, deux parts ont été faites : l'une, comprenant les titres relatifs aux biens nationaux et aux émigrés, a constitué la série Q des Archives départementales, depuis longtemps ouverte aux recherches ; la seconde, formée de la réunion des documents de toute nature provenant des institutions supprimées, est devenue la série L. C'est uniquement de cette dernière que nous avons à nous occuper.

Aucun inventaire imprimé n'était venu jusqu'ici en révéler la composition et l'importance. L'état de dispersion et de confusion des différents fonds formant cette série interdisait d'ailleurs tout récolement sérieux. Ce n'est qu'en ces dernières années (1882 et 1889) que les registres et papiers abandonnés et épars dans les greffes des tribunaux et dans quelques mairies, ont été centralisés au chef-lieu par les soins de l'archiviste du département.

Accru de ces versements, le fonds départemental paraît avoir acquis tout le développement qu'il était susceptible d'atteindre. Déjà, le centenaire de la Révolution, en donnant aux documents de cette époque un intérêt historique immédiat, avait ramené sur eux l'attention du public studieux. Le moment était, dès lors, venu d'entreprendre leur classement, opération laborieuse et rendue plus compliquée encore par un essai de mise en ordre entrepris vers 1872. Le résultat de cette première tentative avait été la dislocation des anciens fonds et la dispersion des papiers dans des séries arbitraires, où ils avaient été rangés sans qu'il fût tenu compte de leur provenance. D'où la nécessité d'un nouveau triage pour reconstituer, autant qu'il se pouvait, les dossiers primitifs. Ils sont aujourd'hui réunis par fonds, de sorte que l'ensemble des pièces appartenant à une institution forme un groupe distinct.

Si, en raison de l'époque de leur formation, les archives de la période révolutionnaire n'ont pas subi les mêmes vicissitudes que les archives anciennes, elles n'en sont pas moins demeurées longtemps exposées à des accidents de plus d'un genre. De là des lacunes qu'on pourrait espérer voir combler un jour si des préoccupations d'un ordre particulier n'y faisaient obstacle.

En dépit de ces vides, les archives révolutionnaires de la Haute-Vienne offrent un ensemble important de matériaux, pour la plupart inédits, où les personnes qui s'intéressent aux origines encore mal connues de la France moderne pourront puiser des éléments d'étude nombreux et variés.

On a déjà beaucoup écrit sur la Révolution, mais il reste infiniment de choses à dire pour la bien faire connaître. Même après les remarquables travaux dont elle a été l'objet, bien des points sont demeurés obscurs. Au surplus, les travaux d'ensemble ne font qu'une part très étroite aux événements locaux, et c'est dans les productions d'une moindre portée et plus particulièrement dans les monographies, qu'il faut aller chercher les détails que ne sauraient fournir avec abondance et précision les ouvrages généraux.

À vrai dire, la contribution de notre département à l'histoire de la grande époque résumée toute entière dans le mot de Révolution, est jusqu'ici des plus modestes. Le seul ouvrage documentaire paru à

ce jour est le recueil des Doléances paroissiales donné par M. Alfred Leroux, et qui ouvre la collection à laquelle appartient le présent volume. L'essai de M. Gay de Vernon sur les bataillons de Volontaires de la Haute-Vienne (1846), et les belles études de M. Louis Guibert, sur un Journaliste girondin, *Gorsas* (1872), Le parti girondin dans la Haute-Vienne (1878), La dette Beaupeyrat (1888) et l'analyse des Cahiers de doléances du Limousin et de la Marche (1889), n'ont certes pas épuisé la matière. Est-il besoin de rappeler, par exemple, que la plupart des représentants de notre région aux grandes assemblées de la Constituante et de la Convention n'ont qu'un article insignifiant dans les biographies générales ? Les récentes notices du Dictionnaire des parlementaires, quoique plus étendues et plus exactes que toutes celles publiées antérieurement, ne suffisent pas à restituer la physionomie particulière et à déterminer les contours définitifs du caractère de certains personnages.

L'impression de colère et de haine qui s'est longtemps attachée à la mémoire des hommes dont ce fut la destinée d'être mêlés, en ces temps troublés, aux luttes des partis, s'efface aujourd'hui pour faire place à l'examen critique de leurs actes. Sous l'influence de ce courant nouveau, bien des appréciations tenues pour définitives se modifient d'une façon imprévue. Et peut-être, le jour n'est-il éloigné où chacun des acteurs du grand drame pourra être jugé non plus suivant le degré de sympathie qu'il inspire, mais d'après la place qu'il se sera faite par ses talents, son courage ou ses vertus.

Dans la refonte partielle que subit ainsi l'histoire, l'exactitude du fond prime l'originalité de la forme et nulle assertion n'est admise si elle n'est appuyée de preuves certaines. D'où l'obligation pour l'historien de ne faire usage que de documents de première main et d'une authenticité indiscutable. C'est en portant ses investigations dans la multitude de pièces de tout genre que renferment nos archives, encore imparfaitement explorées, qu'il pourra former son intelligence à la connaissance parfaite des hommes et des choses de ces temps.

Après avoir rendu, par un classement définitif, cette masse de documents accessible aux travailleurs, nous avons voulu leur offrir un guide qui pût éclairer leurs recherches. L'inventaire public aujourd'hui sous le patronage de la Société des archives historiques Du Limousin atteindra-t-il ce but ? Son cadre restreint ne permettait de consacrer qu'une mention très sommaire à chaque article. Dressé sur le plan prescrit par la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 11 novembre 1874, il comprend la totalité des archives civiles. Les archives judiciaires, qui rentrent dans le groupe indiqué au cadre de classement sous la rubrique « fonds divers » feront l'objet d'un second volume. Celui-ci pourra être utilement complété par une bibliographie des publications de la période révolutionnaire intéressant le département. On fera de cette bibliographie un instrument de travail en accompagnant les titres des ouvrages d'une courte analyse et de l'indication du dépôt dans lequel chacun d'eux peut être consulté.

Pour l'intelligence du présent volume, il convient de rappeler les bases de l'organisation administrative inaugurée par le décret du 22 décembre 1789.

Chaque département était divisé en districts, subdivisés eux-mêmes en cantons comprenant un nombre variable de communes.

A la tête du département se trouvaient :

1° Un Conseil général de 36 membres, auquel étaient réservés l'examen et la solution des questions importantes ;

2° Un Directoire de 12 membres y compris le président, pris dans le Conseil général et chargé de suivre toutes les affaires d'administration et de sûreté ;

3° Un Procureur général syndic ayant mission de requérir l'application des lois et de veiller à leur exécution.

Même organisation pour chaque district avec un Conseil général de 12 membres, un directoire de 4 membres et un procureur syndic.

Les intérêts des communes étaient gérés par :

- 1° Un Corps municipal composé d'un nombre de membres variant de 3 à 21 ;
- 2° Un Conseil général formé du Corps municipal et de notables en nombre double ;
- 3° Un Maire assisté d'un Bureau dans lequel entrait le tiers du corps municipal ;
- 4° Un Procureur de la commune, auquel était adjoint un substitut dans les villes de plus de 10.000 habitants.

La loi du 14 frimaire an II supprima les Conseils généraux, présidents et procureurs syndics de départements, ne laissant subsister que le Directoire avec des attributions limitées à l'administration proprement dite, la surveillance de l'exécution des lots révolutionnaires et des mesures de gouvernement étant transférée aux districts et aux municipalités.

À la dénomination de Procureur syndic de district et de Procureur de commune, la même loi substitua celle d'Agent national.

Par la loi du 1^{er} ventôse an III, les Conseils généraux de district furent supprimés.

Enfin, la Constitution de l'an III institua dans chaque département une Administration centrale composée de 5 membres et créa les Municipalités cantonales auxquelles furent dévolues les attributions de police et d'administration précédemment exercées par les districts supprimés.

Les communes d'au moins 5 000 habitants eurent seules une municipalité particulière ; les autres n'eurent qu'un agent national et un adjoint. La réunion des agents municipaux des diverses communes formait la municipalité de canton à la tête de laquelle était un président élu.

Cet état de choses subsista jusqu'à l'institution des préfetures et des sous-préfetures en l'an VIII.

Limoges, octobre 1891.

A. FRAY-FOURNIER

Corps du répertoire

SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE ET LITTÉRAIRE DE LIMOGES

- L 811 Procès-verbaux des séances et délibérations de la Société patriotique- et littéraire de Limoges.
Registre. In-folio, 22 feuillets.
Septembre 1790-janvier 1791

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA PAIX DE LIMOGES

- L 812 Règlement de la Société des Amis de la Paix, de Limoges. - Suspension de ses séances par ordre des corps administratifs. -Exposé de sa conduite et de ses principes. - Adresse au roi. - Exposé de la conduite de la municipalité en réponse aux attaques contenues dans l'adresse des Amis de la Paix. - Dénonciations contre cette société et pétitions tendant à sa dissolution. - Délibérations et correspondance du conseil général de la commune et des directoires du district et du département.
Liasse. 30 pièces papier, dont 6 imprimées.
1790-1791

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE LIMOGES

- L 813 Règlement de la Société des Amies de la Constitution de Limoges, appelée aussi Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, Société républicaine et, plus fréquemment, Société Populaire. - Listes de ses membres. - Rapports, adresses,

discours, circulaires, extraits de procès-verbaux de ses délibérations. - Lettres de membres de cette société.

Liasse. 1 cahier, 11 feuillets, 60 pièces papier, dont 16 imprimées.

1790-an III

L 814 Extraits de procès-verbaux des délibérations de la société populaire de Limoges. - Lettres en minutes et en expéditions. - Compte rendu des opérations du comité de bienfaisance, etc.

Liasse. 95 pièces papier, dont 1 imprimée.

1790-an III

L 815 Minutes de procès-verbaux des délibérations de la société populaire de Limoges, de rapports présentés à cette société et de discours lus en séance.

Liasse. 133 pièces papier.

1791-an III

L 816 Procès-verbaux des séances et délibérations de la société populaire de Limoges (registre coté 2).

Registre. In-folio, 255 feuillets.

Avril 1792-messidor an II

L 817 Procès-verbaux des séances et délibérations de la société populaire de Limoges (coté 3).

Registre. In-folio, 41 feuillets.

Thermidor an II-frimaire an III

L 818 Journal du département de la Haute-Vienne. – À Limoges, de l'imprimerie de L. Barbou. Organe de la société populaire de Limoges, rédigé par Publicola Pedon, professeur au collège de cette ville. 7 numéros imprimés¹, 45 numéros en copie.

Liasse. 17 pièces papier, dont 3 imprimées.

Septembre 1793-fructidor an II

L 819 Bulletins individuels indiquant l'état civil, la profession, le domicile, (avant et depuis le 14 juillet 1789) et la date d'admission de chacun des membres de la société populaire de Limoges.

Liasse. 406 pièces papier.

An III

¹ Nos 18, 21, 24, 25, 28, 42, 43

- L 820 Correspondance des ministres, des comités de la Convention, des représentants du peuple en mission, de la municipalité de Limoges, du directoire du district, du comité de surveillance et de diverses autorités avec la société populaire de Limoges.
Liasse. 125 pièces papier, dont 7 imprimées.
1790-an III
- L 821 Correspondance de divers personnages avec la société populaire de Limoges : lettres des généraux Arbonneau, Ernouf, Jourdan, Lamorlière, - des députés de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative et à la Convention ; - de l'abbé Grégoire, Xavier Audoin, Vergniaud et autres.
Liasse. 100 pièces papier.
1790-an III
- L 822 Lettres et publications imprimées émanant du club des Jacobins de Paris, envoyées à la société populaire de Limoges : adresses, circulaires, procès-verbaux de séances, discours, etc.
Liasse. 63 pièces papier, dont 38 imprimées.
1790-an III
- L 823 Lettres et pétitions sur divers objets adressées à la société populaire de Limoges par des particuliers.
Liasse. 153 pièces papier, dont 1 imprimée.
1790-an III
- L 824 Correspondance des sociétés populaires du département de la Haute-Vienne avec celle de Limoges : envoi de leurs publications, statuts, délibérations.
Liasse. 131 pièces papier, dont 3 imprimées.
1791-an III
- L 825 Correspondance des sociétés populaires des départements avec celle de Limoges ; - manifestes, adresses, circulaires et autres publications émanant de ces sociétés ou de leurs membres et envoyés à celle de Limoges (classés par ordre alphabétique de département (A-B)).
Liasse. 80 pièces papier, dont 56 imprimées.
1790-an III
- L 826 Correspondance des sociétés populaires des départements avec celle de Limoges ; - manifestes, adresses, circulaires et autres publications émanant de ces sociétés ou de leurs membres et envoyés à celle de Limoges (G).
Liasse. 159 pièces papier, dont 56 imprimées.
1790-an III

- L 827 Correspondance des sociétés populaires des départements avec celle de Limoges ; - manifestes, adresses, circulaires et autres publications émanant de ces sociétés ou de leurs membres et envoyés à celle de Limoges (D-J).
Liasse. 154 pièces papier, dont 106 imprimées.
1790-an III
- L 828 Correspondance des sociétés populaires des départements avec celle de Limoges ; - manifestes, adresses, circulaires et autres publications émanant de ces sociétés ou de leurs membres et envoyés à celle de Limoges (L-P).
Liasse. 146 pièces papier, dont 94 imprimées.
1790-an III
- L 829 Correspondance des sociétés populaires des départements avec celle de Limoges ; - manifestes, adresses, circulaires et autres publications émanant de ces sociétés ou de leurs membres et envoyés à celle de Limoges (R-V).
Liasse. 101 pièces papier, dont 70 imprimées.
1790-an III
- L 830 Adresses, discours, prospectus, journaux et brochures reçus par la société populaire de Limoges.
Liasse. 54 pièces papier, dont 52 imprimées.
1790-an III
- L 1161 Sociétés populaires. - Règlement de la Société de Limoges pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 6 sept. 1790. - Mémoire de la dite Société sur les moyens de prévenir les incendies. - Motion faite à la dite Société par l'un de ses membres pour protester contre les brimades infligées à une catégorie de citoyens. - Liste des gardes nationaux de Grandmont désirant faire partie de la dite Société. - Lettre du citoyen procureur de la Cité de Limoges, demandant une punition pour quelques membres de la dite Société. - Rapport de M. Bourdeau, présenté à la dite Société, sur un projet de création d'une compagnie de canoniers. - Lettres adressées au comité de bienfaisance de la dite Société. - Lettres diverses adressées à la dite Société (appelée plus tard Société populaire de Limoges), - Lettres adressées à la Société populaire de Limoges par les Sociétés affiliées du département de la Haute-Vienne. - Extraits des registres de la Société populaire de Limoges. - Appel aux armes adressé par la Société populaire aux ci-devant prêtres du département. - Adresse de la dite Société aux républicains pour obtenir des souscriptions en vue de la fabrication des armes. - Dénonciation de la dite Société contre les administrateurs, officiers de santé et autres employés de l'Hôpital général de Limoges, et demande de leur remplacement par des républicains. - Lettres des membres de la direction du Spectacle à la Société populaire de Limoges. - Lettre des administrateurs du district à la Société populaire. - Lettre de Baudy (prêtre assermenté) aux membres de la Société populaire relativement à la « célébration de l'anniversaire de la mort du tyran ». - Lettres de Jean Gay-Vernon, frère du député et commissaire de la Haute-Vienne, aux membres de

la Société populaire, relativement à la réquisition des grains dans la Charente. -
Extraits des registres de délibérations de la dite Société.

Liasse. 123 pièces, papier (44 impr.).

1790-an III

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE CHÂTEAUNEUF

- L SUP 28 Comité révolutionnaire de la Société populaire de Châteauneuf : registre pour
la révision des certificats de civisme délivrés par les communes du canton.
- 1793

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE CHÂTEAUPONSAC

- L SUP 31 Registre des procès-verbaux et délibérations de la société populaire de
Châteauponsac.
1 cahier papier de 25 fol. (331 x 212 mm).
- 5 germinal an II – 10 prairial an II
- L SUP 32 Registre des procès-verbaux et délibérations de la société populaire de
Châteauponsac.
1 cahier papier de 38 fol. (355 x 233 mm).
- 25 prairial an II – 5 frimaire an III

SOCIÉTÉ POPULAIRE D'EYMOUTIERS

- L 831 « Registre des nominations, réceptions et autres délibérations concernant les
membres de la société des Amis de la Constitution (ou société populaire)
établie à Eymoutiers le 19 juin 1794. »
Registre. In-folio, 12 feuillets.
- Juin 1791-floréal an III

- L 835 Procès-verbaux des séances et délibérations de la société populaire d'Eymoutiers.
Registre. In-folio, 104 feuillets.
Juin 1791-germinal an III
- L SUP 30 Société populaire d'Eymoutiers : registre des délibérations.
An II
- L SUP 29 Comité révolutionnaire d'Eymoutiers : registre de correspondance.
An II
- L 833 Liste des membres de la société populaire d'Eymoutiers. - Inventaire de ses archives. - Comptes du trésorier. - Minutes de lettres, discours et délibérations. - Documents relatifs à ses rapports avec la municipalité. - Correspondance émanant de plusieurs autres sociétés.
Liasse. 141 pièces papier, dont 9 imprimées.
1791-an III

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE MAGNAC-LAVAL

- L 834 Procès-verbaux des séances et délibérations de la société des Amis des Amis de la Constitution de Magnac-la-Montagne.
Cahier. In-folio, 76 feuillets.
Mai 1791-ventôse an II
- L 835 Cahier de correspondance de la société populaire de Magnac-la-Montagne. - Minutes de lettres, rapports, discours et adresses.
Liasse. 1 cahier de 24 feuillets, 12 pièces papier.
An II
- L 891 Société populaire de Magnac-la-Montagne. - Lettres adressées à cette société par des députés de la Haute-Vienne à la Convention, des membres de la dite société et autres particuliers.
Liasse. 18 pièces papier, 1 imprimé.
1793-an II